

LE JOURNAL D'INFORMATION
DE L'UNION DES FAMILLES LAÏQUES

DOSSIER UPL 2017 Université d'été de l'UFAL : un espace de fraternité

REPORTAGE

Vous n'y étiez pas ?
Le compte rendu jour par jour

p. 5

ENTRETIENS

Gérald Dumont du Théâtre K
et Marika Bret de Charlie Hebdo

p. 11

RENTRÉE SOCIALE

Le projet social de Macron
impose une résistance
républicaine

p. 17

SOMMAIRE

Reportage	5
Retour sur l'UPL 2017	
Entretiens	11
Gérald Dumont et Marika Bret	
Partenariat	15
Obsèques Prévoyance : La préparation des obsèques, un combat laïque	
Rentrée sociale	17
Le projet social de Macron impose une résistance républicaine	

UFAL Info est publié par l'UFAL Nationale
27, rue de la Réunion - 75020 PARIS - tél. : 01 46 27 09 25 - fax : 09 70 61 17 62 - contact@ufal.org - www.ufal.org - **Trimestriel** - Prix du numéro : 2 euros - N° CPPAP : 1118 G 82885 - ISSN : 1761-1296 - **Directeur de la publication** : Christian Gaudray - **Rédaction** : Bureau national de l'UFAL - **Maquette** : Aurélie Bui - **Imprimeur** : Marnat - 3 impasse du Bel air 94110 Arcueil - Dépot légal : septembre 2017.

8 €
les 4
numéros
par an

ABONNEZ-VOUS AU MAGAZINE UFAL INFO !

Depuis plus de 15 ans maintenant, avec son magazine UFAL Info, l'Union des FAmilles Laïques met à la disposition du public des articles de fond, des interviews, des témoignages d'acteurs de la vie associative et institutionnelle sur tous les sujets qui impactent le quotidien des citoyens et des familles. Nous nous sommes attachés, ces dernières années, à améliorer la présentation pour vous offrir un magazine attrayant, que nous sommes fiers de diffuser. Mais tout cela représente, pour notre association, un coût important qui oblige à des arbitrages douloureux au détriment de nos autres actions.

Vous êtes nombreux.ses à apprécier UFAL Info et à bénéficier de son envoi régulier. Si vous voulez continuer à recevoir notre magazine trimestriel, nous vous invitons à renouveler votre abonnement dès maintenant en vous rendant à l'adresse suivante :

www.ufal.org/magazine



Consultez les derniers numéros d'UFAL Info !

Pour consulter les anciens numéros d'UFAL Info, connectez-vous sur www.ufal.info ou demandez un exemplaire numérique au siège de l'UFAL en envoyant un mail à ufsiesie@ufal.org.

UFAL Info n°69 / Dossier Féminisme
La laïcité, composante du combat féministe

UFAL Info n°68 / Dossier Laïcité
Un combat culturel

UFAL Info n°67 / Dossier Laïcité
Les nouveaux combats politiques et juridiques

UFAL Info n°66 / Dossier École
Quelle ambition pour l'école de demain ?

UFAL Info n°65 / Dossier Spécial
30 années de néolibéralisme : résistons à l'oppression !

UFAL Info n°64 / Dossier Jeunesse
La jeunesse : l'espoir de la République ?

UFAL Info n°63 / Dossier Laïcité
La République d'urgence

ÉDITORIAL

L'UNIVERSITÉ POPULAIRE LAÏQUE, UN ESPACE DE FRATERNITÉ ET D'ÉDUCATION POPULAIRE



Les principes républicains unissent, libèrent et s'opposent aux injustices et aux inégalités. Voilà pourquoi ils sont attaqués, voilà pourquoi nous les défendons.

L'élaboration de la loi de 1905 et le respect son application sont le fruit du long combat de femmes et d'hommes de conviction contre les cléricalismes et les communautarismes pour permettre l'émancipation individuelle et la construction collective d'un commun au travers d'une citoyenneté républicaine. Nous ne devons pas nous cantonner à combattre nos adversaires, mais nous avons le devoir de déconstruire leurs discours mortifères et leurs ressorts : c'est notre mission sociale d'éducation populaire auprès des victimes de l'insécurité sociale et culturelle qui se détournent de la République.

Nous considérons en effet que l'idéal républicain demeure le socle et l'avenir pour une société libre, égale et fraternelle.

Depuis le début du XX^e siècle, les luttes sociales ont permis l'amélioration des droits des travailleurs et la mise en place de la Sécurité sociale et de l'indemnisation du chômage. Toutes ces protections et ces dispositifs de solidarité sont en régression sous les coups de boutoir du néolibéralisme. Et aujourd'hui, l'insécurité sociale grandit, la confiance en l'idéal républicain s'amenuise, et avec elles la conscience du commun, de la solidarité et des combats collectifs.

Alors, au-delà de l'action sociale menée par les UFAL locales, des campagnes nationales, de l'action institutionnelle, du travail des commissions, des représentations, des formations, etc., il était nécessaire que l'UFAL reprenne l'organisation de son Université Populaire Laïque (UPL), qui constitue un espace de formation, de rencontres, de débat, de convivialité et de fraternité. Elle est en effet une occasion unique de créer des liens solides entre militants de l'UFAL venus de toute la France, mais aussi avec des sympathisants et des militants d'organisations amies. Le travail en réseau et les partenariats sont indispensables pour prétendre agir efficacement, et l'UPL est le cadre idoine pour les préparer.

Alors que la rentrée sociale s'annonce intense et houleuse, l'UPL aura été l'occasion de recharger les batteries militantes et de réaffirmer notre attachement à la liaison du combat laïque et du combat social. Nous voilà armés intellectuellement pour expliquer, convaincre et agir dans l'intérêt des citoyens et des familles.

Nous pouvons être fiers d'avoir osé ce pari plutôt risqué de mobiliser nos ressources militantes et financières pour faire renaître l'UPL. Et lorsqu'un député tout juste élu qui nous a fait l'honneur de répondre positivement à notre invitation déclare à la presse en sortant d'une conférence-débat de très haut niveau sur la Sécurité Sociale que « *venir ici me permet de compléter quelques éléments, car ce sont un peu des spécialistes. Ce dossier a été rendu volontairement très complexe et technique, je viens chercher les arguments pour lui redonner sa dimension politique, pour qu'on se la réapproprie* », alors nous pouvons nous réjouir.

L'enthousiasme de la centaine de participants n'appelle qu'une seule conclusion : le pari est réussi et... nous recommencerons ! Amitiés laïques,

Christian Gaudray,
Président de l'UFAL

LA RÉPUBLIQUE POUR DE VRAI !

UNIVERSITÉ POPULAIRE LAÏQUE DU 24 au 27 AOÛT 2017, À PÉRIGUEUX



Loïc Prud'homme,
Député (LFI) nous a
fait l'honneur de sa
présence.



Des repas pour
découvrir les
spécialités
culinaires de la
région.

AUTOUR DES CONFÉRENCES, DES ANIMATIONS ET DES TEMPS D'ÉCHANGES CONVIVIAUX



Le groupe
Known Dwarf a
animé la soirée
festive.



Des expositions
d'artistes.
Ici, Bernard
Marbach
et ses peintures.



La buvette
avec les bières
artisanales La
Geëlle.

UNIVERSITÉ POPULAIRE LAÏQUE
DU 24 au 27 AOÛT 2017, À PÉRIGUEUX

À PROPOS DE L'UNIVERSITÉ POPULAIRE LAÏQUE DE L'UFAL / CHRISTIAN GAUDRAY



Christian Gaudray a inauguré l'ULP
par un discours chaleureux et mobilisateur.

L'Université Populaire Laïque (UPL) de l'UFAL a fait son grand retour en 2017.

Du 24 au 27 août 2017, l'UFAL invitait ses adhérents et ses sympathisants à 3 journées bien remplies de travail militant, de convivialité et de détente dans le cadre de la Dordogne, entre nature et patrimoine.

L'UFAL a ainsi renoué avec cette pratique d'éducation populaire puisqu'elle a déjà organisé 7 Universités Populaires Laïques entre 2005 et 2011.

Au programme de l'édition 2017, on trouvait des conférences-débats, des ateliers pour le jeune public, un village militant, des expositions (peintures et

dessins de presse), un ciné-débat avec le film *La Sociale* de Gilles Perret, le spectacle du Théâtre K *Lettre aux escrocs de l'islamophobie qui font le jeu des racistes* mis en scène d'après le livre de Charb, des concerts.

Les intervenants venaient d'organisme variés, puisque les conférences étaient données par des responsables de l'UFAL aussi bien que par des invités (Réseau Éducation Populaire, Égale, Femmes Solidaires, GRIP, Convergence Nationale des Collectifs de défense et de promotion des Services Publics, France Insoumise, CNRS, Charlie Hebdo). Une large place a été donnée aux échanges sur les principaux thèmes de l'activité militante de l'UFAL : politiques familiales, laïcité, santé-protection sociale, féminisme, école, petite enfance. L'ensemble a constitué un grand moment de partage familial,

JEUDI 24 AOÛT

JOURNÉE D'INAUGURATION

« LA SOCIALE », DOCUMENTAIRE PROPICE À L'ÉDUCATION POPULAIRE REFONDÉE / BERNARD TEPER



500 débats, 150 000 spectateurs : le film de Gilles Perret a été un outil efficace de la campagne d'éducation populaire refondée du Réseau Éducation Populaire (REP), partenaire du film, et des diverses organisations qui ont soutenu ce film, dont l'UFAL.

En effet, il a permis de replacer l'histoire de la Sécurité Sociale comme point avancé des conquis sociaux de la Libération.

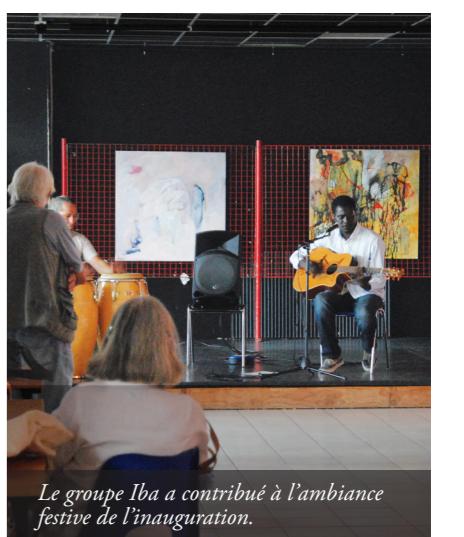
Il a également mis en lumière le processus de détricotage de cette institution par le mouvement réformateur néolibéral depuis plus de 30 ans.

Le budget de la Sécurité Sociale s'élève à environ 500 milliards d'euros et représente donc le premier budget humain de notre pays. Et la Sécurité Sociale constitue une préoccupation majeure de nos concitoyens en même temps qu'un impensé du débat public. Elle est d'ailleurs largement absente des débats organisés par les militants progressistes.

Cette importante campagne a donc comblé un manque qui, espérons-le, redonnera de la vigueur au débat sur l'avenir de cette institution centrale tant pour la protection sociale de nos concitoyens et de leurs familles que pour l'émergence d'une République sociale attachée à répondre aux besoins sociaux de notre époque.

laïque et citoyen !

Il faut souligner que ce pari a été réussi grâce à l'implication des militants de l'UFAL de la Dordogne, des administrateurs et des salariées de l'UFAL Nationale, ainsi qu'au concours de nos partenaires : le Département de la Dordogne, la Région Nouvelle-Aquitaine, l'UDAf-24, le Crédit Mutuel du Sud-Ouest en Dordogne, le CNAJEP, Mutualie et le lycée agricole de Coulounieix-Chamiers qui nous a accueilli.



Le groupe Iba a contribué à l'ambiance festive de l'inauguration.

PRÉSENTATION DU MANIFESTE POUR LE SERVICE PUBLIC DU XXI^e SIÈCLE / MICHEL JALLAMION



Les services publics sont le terreau de toute République laïque, sociale et démocratique. Ils incarnent le choix de privilégier l'intérêt général et la solidarité par rapport au chacun pour soi. Pas étonnant que les libéraux n'aient de cesse de les brader, les déstructurer, les privatiser ! Les résistances existent et sont nombreuses. Pour les soutenir, il est urgent de revivifier la conception du service public, d'en faire une revendication citoyenne, un pilier à l'alternative aux politiques d'austérité.

Fruit de deux ans de débats citoyens et de discussions entre plus de 60 organisations syndicales, associatives et politi-

tiques, le *Manifeste du Service Public du 21^e siècle* essaie d'y répondre. Plusieurs pistes ont été explorées : exigence de droits nouveaux et de démocratisation, égalité femmes-hommes, nouvelles technologies, écologie, intégration des différents acteurs (associatifs, économie sociale et solidaire, etc). Aujourd'hui l'idée même de service public est en danger. Il faut donc nous investir et créer des collectifs associant usagers, personnels et élus afin de réunir les conditions d'un véritable débat public et permettre à toutes et tous de s'emparer de notre bien commun : le service public.

VENDREDI 25 AOÛT PREMIÈRE JOURNÉE DE CONFÉRENCES

FÉMINISME ET LAÏCITÉ / SOAD BABA AÏSSA ET MONIQUE VÉZINET

Membre de Femmes Solidaires, Soad Baba Aïssa incarne les positions d'un mouvement féministe proche de l'UFAL. Elle a dialogué avec Monique Vézinet au cours de cette conférence.

Le combat laïque est spécifique pour les femmes parce qu'il s'inscrit dans la lutte multiforme et de long terme contre le patriarcat. On ne peut ni faire passer la laïcité au second plan en attendant que l'égalité femmes-hommes soit réalisée, ni s'imaginer que l'émancipation des esprits est une condition suffisante à la réalisation de cette égalité. Il faut donc lier les combats laïque, social et pour les droits des femmes.

Femmes Solidaires revendique une laïcité « jaurésienne », car la présence de la religion dans le domaine public divise les femmes et occulte leur oppression, de la même façon qu'au début du 20^e siècle elle divisait les ouvriers.

Un rappel historique de ce point a mis en évidence, pour la France, la phase offensive de la politisation de l'islam dans les années 80-90 où clientélisme et communautarisme se développent, alors que le féminisme « historique » issu du MLF (Mouvement de Libération des Femmes) trahit la cause des femmes par son refus de voir les conséquences du développement de l'intégrisme religieux. Avec la question du voile et jusqu'au vote des lois de 2004 et 2011, avec l'utilisation des termes « islamogauchisme » et « islamophobie », la période suivante voit la racialisation des problématiques s'affirmer.

Aujourd'hui, il faut non seulement se garder à droite, mais combattre les nouvelles expressions d'un féminisme se réclamant de la gauche ou de l'extrême gauche qui tourne le dos à l'universalisme en mettant en avant les « identités » : féminisme décolonial, afro-féminisme ou fémi-



Diane Guilbault, Soad Baba Aïssa et Monique Vézinet à la sortie de la conférence sur le féminisme.

L'une des participantes à l'UPL, Diane Guilbault, vice-présidente de l'association Pour les Droits des Femmes du Québec (PDF Québec), a pris la parole lors de la conférence « Un féminisme indissolublement lié à la laïcité » pour présenter son association et faire partager son expérience de lutte pour le féminisme au Québec.

« PDF Québec est un groupe féministe, citoyen, non partisan créé en 2013. Le groupe accueille des femmes et des hommes, mais ces derniers, tout en ayant le droit de parole et de parti-

cipation à nos comités, n'ont pas le droit de vote et seules les femmes peuvent siéger au conseil d'administration. Cette formule, probablement assez unique dans le mouvement féministe, permet de reconnaître qu'après des décennies de lutte contre le patriarcat, des hommes ont évolué et souhaitent soutenir l'émancipation des femmes. Pour autant, il reste nécessaire de conserver des espaces où les femmes peuvent prendre entre elles les décisions les concernant.

La plateforme pose les principes qui unissent les membres. Ce sont les objectifs suivants qui alimentent les réflexions et les travaux de PDF Québec : l'égalité entre les femmes et les hommes, la solidarité avec toutes les femmes d'ici et d'ailleurs, le respect de la dignité des femmes, une plus grande justice sociale et la laïcité de l'État québécois.

PDF Québec prend part aux débats de

société en publant des articles dans les médias, en participant aux travaux parlementaires sur des projets de lois ou des consultations publiques. En outre, PDF Québec organise des conférences et, depuis l'an dernier, des webinaires.

Les dossiers que PDF Québec suit très activement sont : la GPA, le cours d'Éthique et culture religieuse (ECR) qui promeut sans le dire une vision multiconfessionnelle du vivre-ensemble, l'identité de genre qui met à mal les droits des femmes, la prostitution, la fragilisation des services publics notamment les services de garde et l'officialisation de la laïcité dans les lois et la Charte des droits de la personne. »

www.pdfquebec.org

L'une des plus récentes productions de PDF Québec est L'enfantement pour autrui, esclavage des temps modernes, téléchargeable gratuitement : www.pdfquebec.org/documents/Brochure_Meres_porteuses-PDF_Quebec.pdf

EUROPE ET LAÏCITÉ / JEAN-CLAUDE BOUAL

Les débats conduits au sein du Conseil de l'Europe à l'occasion de l'élaboration du projet de directive sur la non-discrimination au travail en 1999-2000 ont amené Jean-Claude Boual à travailler sur le couple laïcité/Europe. Lors de sa conférence, Jean-Claude Boual a présenté 6 angles d'examen des relations entre les religions et les institutions européennes.

1. La naissance et la construction du concept de laïcité est bien européenne, même si la France est le pays qui a inventé le terme.

2. La situation dans les États européens est très diversifiée du point de vue de la laïcité.

3. Le Conseil de l'Europe a élaboré la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales (CDEH) dès 1950 et la Cour de justice de Strasbourg a produit une abondante jurisprudence sur ce sujet qui n'est pas exempt de contradictions.

4. Le traité de l'Union européenne, avec son « droit dérivé », permet à la Cour de

justice de l'Union européenne (CJUE) de Luxembourg d'intervenir sur les questions liées à la laïcité (cf. article 17 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne : « L'Union respecte et ne préjuge pas du statut dont bénéficient, en vertu du droit national, les églises et les associations ou communautés religieuses dans les États membres. »).

5. La Cour de justice de l'Union européenne de Luxembourg tient de plus en plus compte de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne dans ses jugements.

6. Les laïques peuvent exercer une influence auprès des institutions européennes, notamment à travers la Fédération Humaniste Européenne (FHE). Mais son action est insuffisante pour équilibrer l'influence des églises (surtout catholique, protestante et juive) bien mieux organisées et ayant bien plus de moyens.

Jean-Claude Boual a conclu sa conférence par un « message » : les laïques doivent se préoccuper beaucoup plus

de ce qui se passe au niveau européen sur la laïcité, c'est-à-dire faire un effort intellectuel et de formation sur ce sujet, mais également mobiliser davantage de moyens.

ZOOM SUR LE VILLAGE ASSOCIATIF DE L'UPL

Le village associatif de l'UPL a rassemblé les associations partenaires de l'événement défendant les mêmes valeurs que l'UFAL. Étaient présents notamment : Mutuelle, Femmes Solidaires 24, la Fédération départementale de la Libre Pensée de la Dordogne, Obsèques Prévoyance, La Ligue de l'enseignement de la Dordogne...

Vitrine de la dynamique associative locale, ce village a constitué un moment important de rencontres et d'échanges entre citoyens et acteurs locaux.

SANTÉ, RETRAITE : OPPOSER AU MEDEF UN PROJET DE SÉCURITÉ SOCIALE / NOAM AMBROUROUSI ET OLIVIER NOBILE

L'UFAL est devenue, depuis de nombreuses années, l'une des associations militantes les plus actives en France en matière de défense et de promotion de la Sécurité Sociale. Chargé d'animer la matinée consacrée ce sujet, Olivier Nobile avait là l'occasion de rappeler l'attachement de l'UFAL au modèle social né du Conseil National de la Résistance (CNR) et de donner aux participants des clés de lecture et de résistance critique au processus réformateur néo-libéral enclenché depuis plus de 30 ans et que l'actuel Gouvernement entend accentuer violemment dans les prochains mois.

Mais l'UPL était avant tout, pour lui, l'occasion de sortir

programmatique compatible avec l'analyse que fait l'UFAL, sans pour autant occulter des débats légitimes entre les deux organisations. Lors de son intervention, il a pu évoquer les enjeux d'une amélioration des droits sociaux des travailleurs en les illustrant par les mesures politiques contenues dans le programme de la France Insoumise. Il a notamment eu la possibilité de rappeler certaines des propositions phare, comme la prise en charge des dépenses de santé à 100 % par la sécurité sociale ou la revalorisation des pensions de retraite combinée au

politique générale de revalorisation des salaires et de réduction drastique de la part des revenus du capital dans la valeur ajoutée.

Cette matinée fut non seulement l'occasion de confirmer que l'UFAL et la France Insoumise partagent une même analyse mais aussi de constater qu'elles développent de nombreuses propositions communes permettant d'inverser le processus de privatisation rampante de la protection sociale, initié et poursuivi depuis plus de 30 ans.

La complémentarité des interventions, les questions des participants et les débats passionnants avec la salle ont fait de cette matinée un grand moment

SAMEDI 26 AOÛT

DEUXIÈME JOURNÉE DE CONFÉRENCES

du fatalisme ambiant, d'offrir aux conférenciers des éléments de réappropriation politique de la question sociale, et donc de démontrer qu'une autre réforme des retraites et de la santé est envisageable, qui irait dans le sens d'une amélioration de la couverture santé des citoyens et d'un retour à 60 ans de l'âge de départ à la retraite à taux plein.

Pour cette raison, Olivier Nobile a souhaité partager la tribune avec Noam Ambrourousi, coordinateur du programme Santé-Protection Sociale de la France Insoumise afin de poursuivre en duo un travail d'éducation populaire toujours plus indispensable au moment où l'actuel gouvernement lance une offensive sans précédent contre notre modèle de protection sociale (fiscalisation de la sécurité sociale, remise en cause du paritarisme dans le domaine de l'assurance chômage, recul de la sécurité sociale dans le domaine de la santé, projet de retraite à points...).

Pour Noam Ambrourousi, il s'agissait de présenter une application



Noam Ambrourousi et Olivier Nobile ont captivé les auditeurs lors de leur intervention.

retour de l'âge de départ à 60 ans. Contrairement à ce qui est affirmé par ses adversaires, ces propositions peuvent être aisément financées, comme elle l'a démontré au cours de la campagne présidentielle, à condition d'associer à ces mesures une

militant.

Par ailleurs, la présence à cette conférence du Député de la 3^e circonscription de la Gironde, Loïc Prud'homme, qui a fait à l'UFAL l'honneur de sa venue, a démontré qu'il existe aujourd'hui, face au projet néo-libéral et au MEDEF, une alternative politique crédible au sein de laquelle l'UFAL pourra exercer un rôle d'éclaireur salutaire.

PROGRAMME SCOLAIRE ET FORMATION DES ENSEIGNANTS / ISABELLE VOLTAIRE

Le GRIP (Groupe de Réflexion Interdisciplinaire sur les Programmes), depuis sa création en 2004, est intervenu auprès du ministère de l'Éducation Nationale et des politiques pour corriger les défauts des programmes scolaires de l'école primaire, défauts que cette association considère comme la cause première des difficultés de compréhension, d'expression et de calcul constatées chez les jeunes.

Ces interventions ayant produit leur effet sur l'opinion publique, en 2005, le ministère a subventionné le GRIP modestement pour lui permettre d'organiser des classes expérimentales fonctionnant sur les programmes qu'il avait élaborés et qui ont été soumises à évaluation. Mais, malgré les résultats

positifs obtenus et bien que les ministères successifs aient reconduit le réseau SLECC (Savoir Lire Écrire Compter Calculer), le GRIP a vite compris que, par déni de reconnaissance de la gravité de la situation scolaire au sein de l'Éducation Nationale, il ne serait pas admis dans les organismes de formation des maîtres.

Il a donc décidé d'offrir aux enseignants et aux parents d'élèves des instruments de travail modernes : des manuels scolaires écrits et édités par le GRIP (Grip-Éditions : <http://ins-truire.fr>).

Pour le GRIP, ce sont les modifications des programmes de mathématiques depuis 1970 qui ont d'abord empêché la compréhension intuitive



de la notion de nombre, puis causé un désastre dans l'enseignement professionnel industriel et la rupture avec la classe ouvrière.

Le GRIP met en évidence la disparition de la sollicitation de la réflexion et de l'initiative des élèves et se retrouve logiquement dans les positions de l'UFAL sur la lutte pour la formation de l'esprit critique des futurs citoyens et donc pour la liberté de pensée.

DÉBAT SUR LE GESTATION POUR AUTRUI / PATRICK GAUDRAY ET NICOLAS GAVRILENKO



Nicolas Gavrilenco et Patrick Gaudray ont exposé deux points de vue différents sur la GPA.

derrière le désir effréné d'enfant, c'est bien du droit à l'enfant qu'il s'agit, un droit qui n'aurait de sens que s'il pouvait être partagé par tous les couples, quelle que soit leur situation sociale et financière. Et le débat avec les participants qui a suivi cette conférence de l'UPL a

été très animé et a beaucoup porté sur ce présumé droit et sur ce qu'il implique pour les personnes.

La GPA se présente comme le rassemblement des questions (éthiques) qui concernent l'ensemble des techniques d'AMP : filiation (lien social dans lequel on veut faire entrer de plus en plus de biologie, de génétique), anonymat, instrumentalisation du corps de la femme, gratuité... Les points de vue argumentés exprimés en introduction par les deux ani-

mateurs se rejoignaient dans le refus de la marchandisation. Le débat qui a suivi a montré un vrai consensus sur ce point, et un rejet total de faire un commerce d'une « fabrication d'enfants ». Un parallèle a même été proposé entre GPA et prostitution, notamment sur le rôle des intermédiaires et le non-respect de la femme et de son corps (une affaire de dignité).

Le CCNE (Comité Consultatif National d'Ethique), comme l'anthropologue féministe Françoise Héritier, ne croit pas qu'une GPA altruiste (GPA éthique) existe. Le débat de l'UPL a montré qu'il s'agit d'une question qui divise. Comment s'assurer que le choix de la femme porteuse serait bien libre, notamment de toute influence financière, et informé ? Comment serait-il possible de concilier la tolérance vis-à-vis d'une exception altruiste avec la condamnation sans appel des pratiques commerciales du « marché de la procréation » où les parents d'intention ne sont en fait que des commanditaires ?

ATELIER : CONCILIER VIE FAMILIALE / VIE PROFESSIONNELLE (CVFVP) / OLIVIER NOBILE ET MONIQUE VÉZINET



Monique Vézinet a exposé les enjeux de la CVFVP.

L'expression « CVFVP », aujourd'hui admise, est restrictive par rapport à celle que Robert Badinter et Antoine Lyon-Caen ont

d'éducation – et l'échec annoncé de sa réforme en 2014 –, les politiques des entreprises et, bien sûr, la pénurie des modes de garde des jeunes enfants. Or, les termes de la nouvelle convention d'objectifs de gestion (COG) de la CNAF donnent un signal négatif. Et l'idée d'une VAE destinée aux parents pour qu'ils se qualifient comme professionnels de la petite enfance appelle des réserves de la part de l'UFAL, qui partage la revendication d'un véritable service public de la petite enfance avec

De plus, le développement du travail du dimanche et le retour à la semaine scolaire de 4 jours dans nombre de communes constituent des facteurs défavorables à la CVFVP.

Parmi les pistes d'amélioration possibles, ont été citées :

- les temps partiels voulus, selon une organisation au niveau de la branche,
- la prise de congés parentaux au-delà des 3 ans de l'enfant, comme dans les pays nordiques,
- la prise en compte des temps familiaux dans le CPA en cours d'instauration.

Au-delà des politiques familiales, la CVFVP s'ins-

DIMANCHE 24 AOÛT

CLÔTURE DE L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ

l'intégration des assistants maternels dans un cadre comportant l'obligation de neutralité religieuse.

crit nécessairement dans le cadre des politiques de l'emploi. Cela implique que les partenaires sociaux y soient sensibilisés et que les syndicats la mettent à l'ordre du jour des négociations.

FIN DE L'UPL : NOUS REMBALLONS TOUT !



Christian Gaudray, Président, et Aude Darchy, Secrétaire Générale, en plein démontage de l'exposition « Laïcité, tout simplement » de l'UFAL.

GÉRALD DUMONT, THÉÂTRE K

Vincent Ramecourt • Entretien avec Gérald Dumont, fondateur du Théâtre K, la compagnie au sein de laquelle il fait l'adaptation du texte de Charb « Lettre aux escrocs de l'islamophobie qui font le jeu des racistes », mis en scène lors de l'UPL.

BONJOUR GÉRALD, TU VIENS D'ARRIVER À PÉRIGUEUX POUR L'UPL. JE CROIS QU'HIER SOIR TU JOUAS AUSSI LA PIÈCE, EST-CE EXACT ?

Oui, j'arrive de La Rochelle où je jouais pour l'Assemblée des Femmes.

ON A VU QUE TU AVAIS PARTICIPÉ AU FESTIVAL D'AVIGNON, PEUX-TU NOUS EN DIRE PLUS ?

Après de nombreuses difficultés, c'est au Théâtre de L'Oulle que nous avons fait cinq représentations en présence de nombreux invités qui ont pris part aux débats qui ont suivi (Djamala Benhabib, Gérard Biard, Mathieu Madénian, Antonio Fischetti, Patrick Pelloux, etc.). Six cents spectateurs étaient présents malgré l'horaire tardif (23h30).

POURQUOI METTRE EN SCÈNE CE LIVRE ?

Comme des millions de Français, après le 7 janvier 2015, j'étais effondré. Je n'avais pas voulu faire quelque chose tout de suite après ce drame : cela aurait été indécent et puis il fallait digérer les événements tragiques, prendre un peu de recul. Je voulais travailler sur le livre de Boucheron et Riboulet *Prendre date* (Editions Verdier) qui parle magnifiquement des attentats de janvier 2015, et peut-être tenter d'exorciser la peine. Puis, le bouquin de Charb est sorti... et les réactions qui l'ont accompagné (« Je suis pas Charlie », « Ils l'ont bien cherché » et la pire : « oui, MAIS ») étaient insupportables. Clairement, *Charlie Hebdo* se faisait tuer une deuxième fois. Il me fallait donc mettre en scène ce texte. C'était une évidence.

UNE MISE EN SCÈNE SOLIDAIRE DE CHARLIE HEBDO ET DE LA LIBERTÉ

D'EXPRESSION EN QUELQUE SORTE...

Oui, même si j'ai travaillé sans *Charlie Hebdo*, sans même avoir obtenu son accord. Je l'ai fait dans l'urgence.

TA MISE EN SCÈNE ALTERNE PROJECTION DES DESSINS DE CHARB, LECTURE DES PASSAGES DE SON LIVRE ET MUSIQUE DU GROUPE LILLOIS LÉNINE RENAUD. POURQUOI UN TEL CHOIX ?

Le choix de la mise en scène s'est fait très rapidement, car pour moi, il fallait que le livre soit connu, en particulier des jeunes. Je la voulais claire, pédagogique et ludique. Quant à la présence de la musique de Lénine Renaud, elle était évidente. Franck Vandecasteele (le chanteur du groupe) était proche de Charb... et c'est lui qui m'a offert la *Lettre aux escrocs*.... Mais s'il était clair pour moi que je ne voulais jouer ce spectacle qu'une ou deux fois, je n'imaginais pas ce qu'il pouvait devenir.

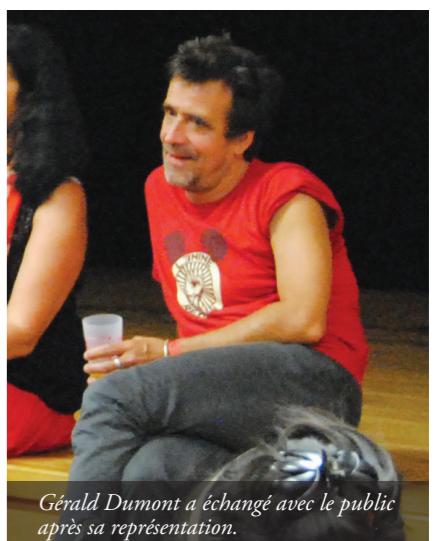
COMMENT LA PIÈCE A-T-ELLE ÉTÉ DÉCOUVERTE ?

Lorsqu'on l'a jouée à Lille pour la deuxième fois, il y avait un programmateur du Luxembourg (Serge Basso de la Kulturfabrik de Esch-sur-Alzette) qui a voulu promouvoir la mise en scène. C'était en avril 2016.

Puis c'est à la suite des séries d'annulations dont le spectacle a pâti qu'une quantité non négligeable de sympathisants, des gens comme vous, s'est manifestée et exprimé son refus de faire taire la parole de Charb et voilà...

QU'EST-CE QUE LA MISE EN SCÈNE A APPORTÉ À L'ARTISTE EN DEHORS DE L'ENGAGEMENT CITOYEN ?

Artistiquement, je commence (sans prétention) à avoir pas mal d'heures de vol ! Je n'ai pas eu de problèmes



Gérald Dumont a échangé avec le public après sa représentation.

d'adaptation scénique du texte. Je voulais faire simple et efficace. C'est plus dans les rencontres humaines que j'ai eu énormément de satisfactions.

N'EST-CE PAS DOMMAGE DE JOUER DEVANT DES CONVAINCUS ?

Non, c'est important, car cela nous permet de nous compter et de construire une argumentation. Sans travailler les opinions qui nous semblent évidentes, on oublie le raisonnement derrière.

D'AUTANT QUE LE LIVRE EST GUIDÉ PAR LA FORCE DE LA RAISON, IMPLACABLE QUAND ELLE EST MENÉE AVEC L'IDÉE DE JUSTICE... JE NE VOIS PAS EN QUOI IL EST CHOQUANT...

Non, rien de choquant ! Marika Bret, DRH de *Charlie Hebdo*, en parlerait mieux que moi mais Charb passait la moitié de son temps à travailler pour le journal et l'autre moitié à s'en justifier. Ce livre est une piqûre de rappel nécessaire sur la laïcité et la citoyenneté.

VOUS JOUEZ DANS LES

COLLÈGES ET LYCÉES. Y A-T-IL DÉJÀ EU DES HEURTS, DES MÉCONTENTEMENTS, DES INCOMPRÉHENSIONS ?

Bien sûr. Mais toujours dans une ambiance bon enfant. Tout se passe bien. Il est intéressant de faire la représentation lorsque les équipes pédagogiques ont travaillé en amont. Mais le spectacle a surtout été écrit pour eux, alors c'est un bonheur à chaque fois. Il n'y a qu'une fois où des jeunes de l'université étaient venus provoquer, alors on a arrêté le débat qui finissait par ne plus rien apporter à personne. Mais là, c'était l'exception, en général, ça se passe bien.

COMMENT EXPLIQUES-TU

MARIKA BRET, CHARLIE HEBDO

Vincent Ramecourt • Entretien avec Marika Bret, directrice des ressources humaines de Charlie Hebdo, qui étaient présente à l'UPL pour un échange avec le public après la représentation de Gérald Dumont.



Vincent Ramecourt a recueilli les propos de Marika Bret autour d'un verre.

BON, MARIKA, QUAND EST-CE QUE CHARLIE HEBDO VA ARRÊTER DE PROVOQUER TOUT LE MONDE AVEC SES UNES ET VA ENFIN RENTRER DANS LE RANG ?

Jamais. (rires)
Je travaille à *Charlie Hebdo*, pas à *Valeurs actuelles* ou à *Médiapart*.

ALORS POURQUOI TRAVAILLES-TU À CHARLIE HEBDO ?

CELA AU NIVEAU DE CETTE JEUNESSE ?

Je ne sais pas, je ne suis pas sociologue (rires). Je pense que les raisons sont multiples. Mais il faut retenir l'attitude d'une certaine gauche qui a parfois tendance à pourrir le débat. Tout le monde a rencontré des « Oui, mais... ».

BIEN SÛR. COMBIEN AS-TU FAIT DE PRÉSENTATIONS ?

Une trentaine partout en France. Et bizarrement je ne joue pas beaucoup dans le Nord.

QUELLES DIFFICULTÉS RENCONTRES-TU POUR MONTER LES SPECTACLES ?

Entre une Université qui ne maintient pas la date, des mairies qui n'osent pas pour des questions de sécurité ou des associations qui ne veulent pas pour des raisons de ligne politique des adhérents... Je dirais que chaque situation est différente. Mais on trouve des associations (et pas que) pour le faire !

AS-TU DÉJÀ EU PEUR DE JOUER ?

Une fois, la question nous a été posée lors du débat. Avec Marika on s'est regardés : « T'as peur toi ? » « Non ! » (rires). Cela dit, j'ai parfois peur de... rater une représentation.

QUESTION D'ACTUALITÉ :

POURQUOI, LORS DE LA DERNIÈRE UNE, Y A-T-IL EU DE TELLES LEVÉES DE BOUCLIER ?

Ah ça, c'est le moins que l'on puisse dire ! (rires) J'ai passé du temps sur les réseaux sociaux ces dernières 24 heures... Ce qui est complètement fou, car depuis deux ans on nous reproche de ne plus dessiner « d'islam ». Là, on sort cette Une et les gens ne sont pas contents ! Avaient-ils oublié que *Charlie* était libre ? « Oh mince, c'est *Charlie Hebdo* !? »... Sans blague !

DONC, ON PEUT SE MOQUER DE TOUT, SAUF D'ISLAM ?

De toute façon, à *Charlie*, sitôt que l'on met « islam », « prophète » ou même « religion » sur la première page, on se fait vilipender. Aujourd'hui c'est l'islam avec l'islamisme comme

le capital social, et pas de pub dans le journal.

hier c'était l'église avec l'inquisition. Pourtant, là on pose une vraie question qui va extrêmement bien avec l'édito de Riss.

BEAUCOUP N'ONT PEUT-ÊTRE PAS TOURNÉ LA PREMIÈRE PAGE...

Exactement. Ceux qui nous crachent à la gueule ne lisent pas. (rires) Ou quand ils lisent, ils ne comprennent rien ou ils manipulent... Mais quand même, avec le livre de Charb, qu'ils n'ont pas lu non plus, c'est la manière de régler ses comptes qui m'a débectée. Dans son livre, Charb a parlé de ses détracteurs en leur opposant un raisonnement. Ils n'ont pas pris la peine de lui répondre autrement qu'en le jetant littéralement en pâture à ces barbares après avoir absolument laissé tomber *Charlie*...

COMME STÉPHANE LE FOLL SUR BFM DERNIÈREMENT ?

Oui, mercredi matin ; lorsque j'ai écouté les propos de Jean-Marc Le F... non ! Stéphane Le Foll, lapsus révélateur... j'ai cru voir Jean-Marc Ayrault en 2011 ! J'avais juste envie de lui demander : « Stéphane Le Foll, êtes-vous au courant qu'il y a eu le 7 janvier 2015 ou pas ? »

ET SI ON OUBLIE ÇA, ON OUBLIE AUSSI AUTRE CHOSE... À UNE AUTRE ÉCHELLE.

Évidemment... C'est grave parce qu'on a l'impression qu'il n'y a pas eu un seul pas de fait. Cela dit, j'avais programmé de poster cette Une à 19h et, alertée par mes copains de *Printemps Républicain*, je suis allée voir sur le Facebook de *Charlie*. Nous avions été inondés de messages haineux, et pire encore sur mon compte Twitter personnel. Des « Fais gaffe quand tu marches, derrière moi », « Les frères Kouachi n'ont pas fini le travail » et autres messages destinés à distiller la peur bien évidemment. Mais, je tiens à le dire, une chose a changé : sur les réseaux, les connards se sont confrontés et affrontés au monde laïque. Et ce sont des kilomètres et des kilomètres

de conversation... C'est comme si le monde laïque avait dit : « Vous nous faites chier. Et on ne vous laissera pas passer. »

DONC CONTINUER À RIRE INTELLIGEMMENT AVEC CHARLIE TOUT EN DÉFENDANT LA LIBERTÉ D'EXPRESSION...

Oui, et oui ; la question posée à la Une de *Charlie* est pénible. J'aime-rais que l'on n'ait pas à la poser bien sûr... Et qui recommence-t-on à accuser dans tout ça ? Nous ! C'est quand même pas possible ! Les attentats, c'est nous ? Et les morts, c'est nous ? On en est encore là...

POURTANT C'EST JUSTEMENT EN APPUYANT LÀ OÙ L'ACTUALITÉ FAIT MAL QUE L'ON PERMET À LA DÉMOCRATIE D'AVANCER !

Je vais te dire un truc encore plus dingue. Je suis persuadée que beaucoup de gens aimeraient qu'on disparaîtse. Mais on n'arrêtera pas. Jamais !

QUE PENSES-TU DE CEUX QUI DEMANDENT AUX MUSULMANS DE S'EXPLIQUER SUITE AUX RÉCENTS ATTENTATS ?

Un musulman est d'abord un citoyen. Je ne vois pas pourquoi on devrait leur demander des comptes plus qu'à d'autres ! Faire cela est déjà jouer le jeu des divisions communautaires. Et d'ailleurs ce ne sont pas des musulmans mais des citoyens de confession musulmane.

QU'Y-A-T-IL SUR LA LIGNE DE FRONT DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ?

Dans la cristallisation nous sommes seuls. C'est pénible. Nonobstant évidemment les internautes dont je te parlais plus haut... Tu sais Riss a une fatwa sur la tête. Avec un tel déferlement, elle va passer de 250 000 dollars à 300 000 ? On ne trouve pas les réponses pour contrer cela. Cela dit, je suis persuadée que l'immense, immense majorité des musulmans ne sont absolument pas d'accord.

Ils vivent leur religion comme une vraie spiritualité et elle est salie, piétinée par ces barbares. Le problème c'est qu'ils ne parviennent pas à faire entendre leur voix, et ce n'est pas l'UOIF qui va les représenter ! Je n'attends que cela : qu'ils puissent s'organiser comme des laïques et contrer les brebis galeuses.

QUE PENSES-TU DU COMBAT LAÏQUE AUJOURD'HUI ?

Ce que signifie la laïcité est à expliquer et à réexpliquer sans cesse... parce qu'elle est propice à l'instrumentalisation, et que cette pratique contribue à créer une grande confusion. Il y a donc ce travail-là qui est indispensable et qui n'a pas été fait, sans doute parce qu'on pensait que c'était acquis... Elle n'a pas à souffrir d'adjectif de quelque sorte que ce soit. Et même sans adjectif, beaucoup pensent qu'elle est juste un principe juridictionnel. C'est la réduire dangereusement ! Et puis cette loi vient bien de quelque part ! D'une idée philosophique par exemple...

ET C'EST LÀ OÙ DES PHILOSOPHES COMME HENRI PEÑA-RUIZ FONT TOUTE UNE CONFÉRENCE... QU'EST-CE QU'UNE

« TRANSMISSION APAISÉE DE LA LAÏCITÉ » COMME LE DIT JEAN BAUBÉROT OU DERNIÈREMENT STÉPHANE PÉRÈS, L'ADJOINT AU MAIRE DE LORMONT, APRÈS AVOIR REFUSÉ DE JOUER LA PIÈCE ?

Le dialogue inter-religieux. Super... Et que fait-on des athées ? Et du droit à ne pas avoir à dire sa religion ? De même certaines associations qui ne veulent pas jouer la pièce en faisant des... comment disait Mélenchon, déjà ? des pudeurs de gazelles !! (rires) alors que le livre est limpide... Il est clair et surtout rempli de bon sens. C'est cela qui le caractérise, avec cet humour corrosif. Et c'était là l'immense talent de Charb, il écrivait comme il dessinait.

JEUNESSE : L'UPL DANS LE ZOOM D'UN JEUNE BÉNÉVOLE UFALIEN

Philippe Martin • Parmi les participants à l'UPL, il y avait également des jeunes ! À 15 ans, Jarod est venu en famille, principalement pour vivre les coulisses de l'UPL et faire profiter l'équipe organisatrice de son appétence pour l'audiovisuel.



Les jeunes en régie, aux cotés de Jarod (au premier plan à gauche).

A lors, évidemment, il s'est spontanément proposé pour assurer la régie des conférences et des spectacles avec cette motivation : « un engagement bénévole alimente le CV et il me sera profitable d'avancer mon expérience acquise dans ce métier quand je chercherai une formation dans ce domaine ». Mais il n'est pas toujours facile pour un

Jarod, qui, du fait de sa mission, a entendu toutes les conférences, a été particulièrement intéressé par celle sur la GPA qu'il a qualifiée de dense et variée.

disposition de cette jeunesse ardente étaient-ils à la hauteur de l'ambition des objectifs ? « On avait tout ce qu'il fallait en matériel et en soutien. La principale difficulté a été de comprendre le fonctionnement de la régie. Tous les quatre, nous avons cherché des solutions qui ont permis de faire face aux problèmes que nous avons pu rencontrer ». Merci patron (ndlr) ! Jarod, qui, du fait de sa mission, a entendu toutes les conférences, a été particulièrement intéressé par celle sur la GPA qu'il a qualifiée de dense et variée.

demande devait être livrée dans les délais impartis. À la question « as-tu réussi ? », il répond avec humilité « j'ai fait de mon mieux ! Cela nécessite d'être toujours présent mais j'étais avec Vanessa, Alexis et Erwan à qui j'ai fait partager ma passion. Eux aussi avaient cet état d'esprit de bien faire ce qui nous était demandé. Nous ne partions pas de rien, car le Président de l'UFAL nous avait clairement exposé ce qu'il voulait. La confiance des organisateurs nous a aidés à gagner de l'autonomie ». Le Président, en bon leader, avait donc trouvé les leviers de la motivation. Fort bien ! Mais les moyens mis à disposition de cette jeunesse ardente étaient-ils à la hauteur de l'ambition des objectifs ? « On avait tout ce qu'il fallait en matériel et en soutien. La principale difficulté a été de comprendre le fonctionnement de la régie. Tous les quatre, nous avons cherché des solutions qui ont permis de faire face aux problèmes que nous avons pu rencontrer ». Merci patron (ndlr) ! Jarod, qui, du fait de sa mission, a entendu toutes les conférences, a été particulièrement intéressé par celle sur la GPA qu'il a qualifiée de dense et variée.



LA PRÉPARATION DES OBSÈQUES, UN COMBAT LAÏQUE HISTORIQUE TOUJOURS D'ACTUALITÉ

Nicolas Pomies • La gestion de la fin de vie et le droit de mourir dans la dignité constituent un combat laïque dans lequel l'UFAL est impliquée. Les modalités d'organisation des obsèques sont également un objet de combat historique des forces d'émancipation.

RAPPEL HISTORIQUE

Jusqu'au 19^e siècle, le domaine des cérémonies mortuaires, des sépultures et des cultes des morts sont sous la responsabilité exclusive de la religion dominante. Ainsi, jusqu'à la Révolution française de 1789, tous les cimetières sont confessionnels. Mais les considérations liées à la salubrité publique dépossèdent progressivement l'autorité religieuse de l'organisation et de la gestion des inhumations et des cimetières jusqu'à aboutir à la création d'un monopole communal des cimetières en 1804.

Cette décision vise également à recadrer l'Église catholique qui avait empiété sur les espaces réservés aux autres confessions et aux « sans religion ».

La pratique de la crémation a en effet été abandonnée depuis Charlemagne (Capitulaire de 789) et le développement du christianisme, dont les adeptes voulaient être inhumés « à l'image du Christ ».

C'est seulement en 1880 que la première « Société pour la propagation de la Crémation » est créée en France. Un an plus tard, elle compte 420 membres parmi lesquels Léon Gambetta, Casimir Périer, Alfred Nobel, Paul Bert, Ferdinand De Lesseps, Victor Schoelcher, Edmond About... D'autres l'ont rejointe plus tard, dont l'astronome Camille Flammarion et un jeune député, future figure éminente de la III^e République, Édouard Herriot. Les esprits éclairés, les scientifiques soucieux de l'hygiène et du respect de l'individu, mais aussi les Francs-Maçons et les Libres Penseurs avaient décidé d'agir en faveur de la reconnaissance de ce choix d'obsèques. En 1887, la loi sur la crémation est pro-

mulgée. La III^e République a donc voulu mettre en place un cadre juridique assurant un principe d'« égalité » face à la mort, tout en garantissant aux croyants, et notamment aux catholiques, majoritaires de l'époque, la possibilité d'être inhumés selon leurs ritues.

Dans le contexte des lois de séparation des églises et de l'État, la loi du 28 décembre 1904, portant abrogation des lois conférant aux fabriques et consistoires le monopole des inhumations, attribue aux communes le service extérieur des pompes funèbres. Sous la pression de la mutualité ouvrière et grâce à l'Europe, la loi de 1993 ouvre ce secteur à la concurrence et le monopole des services funéraires est aboli.

La politique de délégation de service public utilisée par les communes avait malheureusement abouti à la création de fait d'un monopole qui livrait les familles à la merci des Pompes Funèbres Générales (PFG), dont dépendait la Société Pontivienne des Pompes Funèbres. Cette ex-filiale de la Lyonnaise des Eaux, revendue en 1995 au leader mondial des services funéraires, l'américain SCI (Service Corporation International), était la grande bénéficiaire du système de concession puisqu'elle organisait à elle seule 30 % des enterrements en France. Cette activité a toujours représenté un coût pour les familles et donc des profits potentiels !

railles que, parallèlement au combat politique contre l'obligation de suivre les dogmes religieux, des systèmes solidaires de financement des obsèques se sont constitués, comme les caisses de secours mutualistes ouvrières, les caisses de solidarité maçonniques ou de librepenseurs.

Aujourd'hui la loi précise la règle d'or en matière de paiement des obsèques : l'engagement formel de règlement intégral des funérailles par celui qui commande les obsèques après avoir pris connaissance d'un devis détaillé.

Le Code Civil, en vertu de l'obligation alimentaire, oblige le conjoint du défunt à régler les frais funéraires. De même, les héritiers doivent assumer les frais d'obsèques de leur ascendant dans la mesure de leurs ressources, lorsque l'actif successoral est insuffisant pour les couvrir.

La Caisse d'Assurance Maladie verse un capital lors du décès d'une personne sous réserve de l'ouverture de ses droits.



© Babouse / Obsèques Prévoyance

LE FINANCEMENT DES FUNÉRAILLES

C'est pour assurer l'égalité dans les funé-

PARTENARIATS

Les mutuelles (les vraies, celles du Code de la Mutualité !) prévoient parfois le versement d'une indemnité en cas de décès.

Et le défunt a pu souscrire un contrat d'assurance sur la vie prévoyant le versement d'un capital au bénéficiaire lors de son décès. L'assureur, tenu de respecter ses engagements, verse alors le capital au bénéficiaire du contrat - en cas d'impossibilité, cette somme est attribuée à l'actif de la succession. Charge, ensuite, aux cohéritiers d'affecter une partie de ce capital au paiement des frais funéraires. Mais ceux-ci n'y sont tenus qu'en fonction des obligations de «charge alimentaire» instituées par le Code Civil. Le bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie n'est pas forcément héritier et peut très bien se dégager de l'obligation de payer les funérailles.

Depuis la loi de libéralisation du marché des services funéraires, tout contrat dont la finalité est d'assurer un financement en prévision d'obsèques est obligatoirement un contrat d'assurance respectant les dispositions du Code des Assurances ou du Code de la Mutualité.

- Le contrat obsèques en capital : lorsque le souscripteur souhaite le financement de ses obsèques, il doit signer un contrat obsèques, c'est-à-dire un contrat d'assurance décès qui prévoit expressément l'affectation des sommes versées au bénéficiaire à la réalisation des obsèques de l'assuré à concurrence de leur coût. Dans ce cas, le bénéficiaire a l'obligation de financer les obsèques de l'assuré sans que le contrat ne prévoie dans le détail l'organisation des obsèques.

C'est ainsi que se retrouvent sur le marché des contrats d'assurance décès à fonds perdus, à échéance annuelle.

disés.

En effet il n'est plus possible de proposer un contrat obsèques en prestations sans que le contenu des prestations ne soit détaillé et personnalisé, ce qui implique nécessairement un dialogue du souscripteur avec un professionnel du service funéraire.

Le contrat prévoyant des prestations d'obsèques à l'avance est un contrat spécifique qui implique obligatoirement l'action conjointe d'un assureur ou d'une mutuelle et d'un opérateur funéraire. La partie financement s'appuie sur un contrat d'assurance décès par lequel

l'assureur s'engage à verser le moment venu le capital constitué pour financer les obsèques. La partie funéraire définit les prestations funéraires que l'opérateur funéraire désigné s'engage à réaliser.

Evidemment, lorsqu'il s'agit d'assurance, la vigilance est de mise pour éviter les déconvenues. Trop souvent, des organismes d'assurance noient les modalités de leurs engagements dans des notices interminables. C'est ainsi que se retrouvent sur le marché des contrats d'assurance décès à fonds perdus, à échéance annuelle. La personne paie pendant des années, se retrouve en fin de vie dans l'impossibilité de continuer à régler ses échéances et ses funérailles ne sont pas prises en charge ! Rares sont les organismes à rester calés sur la volonté solidaire des premières mutuelles ouvrières !

Si la bataille juridique contre les assureurs et les bancassureurs en ce qui concerne le contrat obsèques en prestations qui doit être accompagné d'un devis personnalisé et détaillé a été gagnée, la confusion demeure.

C'est pour assurer une vraie égalité dans la mort que l'association Obsèques Prévoyance, issue des luttes de la mutualité ouvrière, maintient sa volonté de clarification des contrats obsèques.

Nicolas Pomiès,
Directeur d'Obsèques Prévoyance
www.obsquesprevoyance.com
03 20 10 48 30

MUTUALE, NOTRE PARTENAIRE SANTÉ, ÉTAIT PRÉSENT À L'UPL



Dans le cadre du village associatif, Mutuelle a tenu un stand d'information pour permettre aux participants à l'UPL de découvrir sa démarche mutualiste !

RAPPEL : Tous les adhérents de l'UFAL peuvent bénéficier du contrat de groupe UFAL souscrit auprès de Mutuelle et qui offre des prestations de complémentaire santé de qualité pour des tarifs avantageux. En effet, dans un esprit rigoureusement mutualiste, Mutuelle garantit un accès aux remboursements des frais de santé sans critère d'âge, sans questionnaire de santé, sans différence de tarif en fonction des revenus. De plus, en souscrivant au contrat de groupe par l'intermédiaire de l'UFAL, les familles adhérentes de l'UFAL bénéficient, si elles le désirent, de tous les services et actions mis en place par l'UFAL au niveau national et local.

www.ufal.org/mutuelle

LE PROJET SOCIAL D'EMMANUEL MACRON IMPOSE UNE RÉSISTANCE RÉPUBLICAINE

Entretien avec Olivier Nobile et Bernard Teper



OLIVIER, DANS TON OUVRAGE « POUR EN FINIR AVEC LE TROU DE LA SÉCU », TU APPORTES UN CADRE D'ANALYSE SYSTÉMIQUE DES RÉFORMES NÉOLIBÉRALES DE LA PROTECTION SOCIALE MISES EN ŒUVRE DEPUIS LES ANNÉES 1990. ESTIMES-TU QUE CE MODÈLE EXPLICATIF SOIT ENCORE APPLICABLE AU PROJET POLITIQUE D'EMMANUEL MACRON TANT IL EST DIFFICILE D'EN COMPRENDRE LES CONTOURS ET LA LOGIQUE D'ENSEMBLE ?

OLIVIER NOBILE : Dans l'ouvrage, je me suis attaché à démontrer que les réformes néolibérales de la protection sociale, souvent présentées comme complexes, visent en réalité un objectif simple : défaire méthodiquement l'institution du droit social issu du Conseil National de la Résistance afin de priver les travailleurs des armes de résistance collective au projet capitaliste. Le mouvement réformateur passe en particulier par l'affaiblissement de la cotisation sociale qui consiste en un salaire socialisé qui finance

la Sécurité Sociale, mais surtout confère aux travailleurs un droit social qui crée les conditions d'une structuration politique du salariat. En cassant les ressorts de ce droit social, le réformateur néolibéral entend segmenter la classe

des travailleurs en catégories étanches et antagonistes et donc empêcher la convergence des luttes. Dans la dernière partie de mon ouvrage, je tente de démontrer que la refondation de

la Sécurité Sociale est indissociable d'une remise en cause du droit du travail et de l'ordre public social fondé sur le principe de faveur : le Code du Travail était jusqu'à présent un socle commun minimal éventuellement amélioré par les accords collectifs, mais en aucun cas réduit par ceux-ci.

L'objectif est de précariser davantage les travailleurs afin de les soumettre au projet de régulation sociale de l'employeur. Autrement dit, le patronat entend transformer le contrat de travail en un contrat classique négocié de gré à gré avec le salarié, par lequel toutes les

périodes d'interruption du contrat de travail (chômage, retraite, arrêt de travail...) entrent dans le champ du contrôle social de l'employeur. Il s'agit de soumettre le temps individuel du salarié aux impératifs économiques du capital et d'imposer le retour à l'emploi à tout prix (pour le salarié) ; d'autant que le MEDEF a énormément à gagner en imposant des dispositifs d'assurance complémentaire d'entreprise (maladie, prévoyance, retraite...) qui reposent sur des logiques capitalistiques à la place des dispositifs obligatoires de Sécurité Sociale qui échappent à la logique marchande. A l'inverse, les pans de la protection sociale qui n'entrent pas dans le projet politique et économique du MEDEF (charges de famille, soins médicaux lourds...) tendent à reposer exclusivement sur la solidarité nationale et donc sur l'impôt, afin de n'être plus qu'un filet de sécurité à minima pour les plus pauvres. Et sur ce point, le MEDEF entend bien se débarrasser de toute responsabilité en termes de financement.

L'objectif est de précariser davantage les travailleurs afin de les soumettre au projet de régulation sociale de l'employeur.

LA RÉFORME DU CODE DU TRAVAIL CRISTALLISE L'ESSENTIEL DES DÉBATS ET DES OPPOSITIONS CRITIQUES. EN QUOI CETTE RÉFORME SE DISTINGUE-T-ELLE DES RÉFORMES PRÉCÉDENTES, ET EN PARTICULIER DE LA LOI EL KHOMRI ?

BERNARD TEPER : Pour les travailleurs, elle n'est que le prolongement en pire des lois passées comme la loi Sapin de 2013, les lois Rebsamen et Macron de 2015, puis de la loi El Khomri de

2016. Elle ne s'en distingue que par le degré de violence qu'elle engage contre ces mêmes travailleurs. Elle poursuit l'inversion de la hiérarchie des normes commencée par les lois Auroux en 1982 et poursuivie par la loi El Khomri. Mais cette fois-ci, elle donne à la majorité des éléments de négociation la primauté à l'accord d'entreprise sans aide juridique ni syndicale aux salariés qui travaillent à 96 % dans des entreprises sans syndicat. La conséquence est simple : les salariés « négocieront » avec « le pistolet sur la tempe ». Elle favorise également le licenciement abusif en plafonnant les indemnités de licenciement « sans cause réelle ni sérieuse » à des sommes dérisoires. Elle fusionne les institutions représentatives du personnel, ce qui supprimera les CHSCT (seule avancée en termes de santé publique des lois Auroux) et réduira fortement les temps de contact entre élus et personnel. Elle permettra enfin aux employeurs de motiver leur lettre de licenciement après avoir pris connaissance des arguments de contestation du salarié, ce qui va réduire considérablement le temps de défense des salariés. Ces ordonnances franchissent un pas important pour aller vers la fin du CDI. Il est prévu « d'adapter par convention ou accord collectif de branche » les dispositions sur les CDD et l'intérim, ouvrant ainsi la voie à un assouplissement des motifs de recours, de leur durée, de leur succession sur un même poste ou avec un même salarié... Le recours aux CDI de chantier ou de projet va par ailleurs être développé, créant ainsi le droit à une revendication patronale ancienne de licencier le salarié sans indemnité à la fin d'un projet... Dans les entreprises de moins de 20 salariés, ces ordonnances permettront au chef d'entreprise de prendre l'initiative d'un référendum pour supprimer des conquises sociales et même les stipulations du contrat de travail, avec bien sûr le chantage à l'emploi en prime ! Dans les entreprises de moins de 50 salariés, ces ordonnances permettront de passer un accord avec un délégué du personnel non syndiqué donc sans soutien juridique ni syndical !

POUVEZ-VOUS EXPLIQUER QUEL EST L'EFFET RECHERCHE PAR LE GOUVERNEMENT MACRON/ PHILIPPE DANS CET EFFET D'ANNONCES PERMANENTES DE RÉFORMES ?

BERNARD TEPER : Le mouvement réformateur néolibéral a un objectif global que l'on pourrait résumer à l'aide des phrases suivantes :

« Je définirais la mondialisation (capitaliste - nldr) comme la liberté pour mon groupe de s'implanter où il veut, le temps qu'il veut, en s'approvisionnant et en vendant où il veut, et en ayant à supporter le moins de contraintes possibles en matière de droit du travail et de conventions sociales. »

Citation de Percy Barnevik, PDG d'ABB, en 1995

par Bernard Ogilvie dans *Le travail à mort*, L'Arachnéen

« Il s'agit de défaire méthodiquement une mesure visant ensuite la fin de l'universalité des prestations et in fine la baisse des salaires. »

David Kessler, revue *Challenges* 4 octobre 2007

Mais l'oligarchie (direction néolibérale et médias dominants aux ordres) ne présente pas la finalité de son plan aux élections : ça n'aurait que trop peu de chances de réussir. Elle découpe plutôt son projet global en multiples réformes néolibérales sans montrer les liens entre elles. Pire, elle engage le débat public en expliquant comment chaque réforme va permettre de sauver le régime social. Ainsi, concernant le système des retraites, l'oligarchie déclare que ses réformes vont régler le problème des revenus. En effet, dès lors que l'on casse le lien entre cotisations payées et prestations reçues, les travailleurs ne disposent plus d'un droit inaliénable aux prestations sociales comme c'était le cas auparavant. Le danger est considérable, d'autant que la mise sous conditions de res-

populaire...

OLIVIER NOBILE : J'ajouterais que le procédé réformateur d'Emmanuel Macron est assez habile, car il use de subterfuges qui rendent difficiles une opposition critique univoque, par exemple, la suppression de la cotisation sociale salariale et son remplacement par la CSG. Cette décision doit être comprise comme une réduction sans précédent du droit social qui peut créer les conditions d'une structuration politique du salariat et la fiscalisation intégrale des pans dits universels de la Sécurité Sociale, en particulier de l'assurance maladie. Ce faisant, il prive définitivement les travailleurs d'un droit de créance sur les prestations de Sécurité Sociale. En effet, la logique originelle de la Sécurité Sociale repose sur un principe assurantiel fondé sur la contrepartie entre paiement de cotisations et droit à prestations et c'est ce qui

justifiait le principe appliqué à la création de la Sécurité Sociale de la faire gérer par les représentants élus des travailleurs. Cette logique assurantuelle avait un sens dans l'esprit du CNR,

qui cherchait avant tout à garantir les travailleurs contre l'arbitraire du capital, et c'est justement cela qui a immunisé la Sécurité Sociale contre toute remise en cause unilatérale du niveau des prestations sociales par l'Etat et ses représentants. En fiscalisant intégralement l'assurance maladie, le Gouvernement détruit ce qui restait de démocratie sociale et pourra de surcroît imposer des restrictions à la prise en charge des soins pour certaines catégories sociales en fonction de leurs revenus. En effet, dès lors que l'on casse le lien entre cotisations payées et prestations reçues, les travailleurs ne disposent plus d'un droit inaliénable aux prestations sociales comme c'était le cas auparavant. Le danger est considérable, d'autant que la mise sous conditions de res-



sources de l'assurance maladie fait partie des revendications anciennes des néolibéraux de droite comme de gauche. Le problème est qu'une telle démonstration est complexe. D'autant qu'avec la suppression des cotisations salariales, E. Macron va augmenter légèrement le salaire direct, ce qui peut en faire une mesure populaire auprès des classes populaires et moyennes. Il est difficile, dans ces conditions, de faire comprendre au plus grand nombre que la baisse des cotisations salariales est en réalité une mesure visant ensuite la fin de l'universalité des prestations et in fine la baisse des salaires (si on rassemble les salaires directs et les salaires socialisés)... et qu'ils devront en outre consacrer davantage de moyens aux solutions d'assurance privée pour une couverture sociale inférieure ! D'où la nécessité d'une gigantesque campagne d'éducation populaire refondée pour, à terme, gagner la bataille d'une nouvelle hégémonie culturelle sans laquelle toute tentative de transformation sociale et politique est vouée à l'échec.

association familiale indépendante des partis politiques et son rôle doit être avant tout d'éclairer le débat citoyen et de donner les clés de compréhension des ressorts anti-sociaux du projet gouvernemental. Nous avons acquis une forte légitimité sur la question sociale, fondée sur la qualité de nos prises de positions et l'expertise de nos intervenants. Cela a pu se vérifier à dans les débats que nous avons animés autour du film *La Sociale*, ou à l'occasion de notre Université Populaire Laïque d'août 2017 à Périgueux. Il faut impérativement capitaliser sur cet acquis et devenir un acteur incontournable de diffusion d'idées, en particulier auprès des organisations avec lesquelles nous partageons des principes communs, républicains,

laïques et sociaux.

BERNARD TEPER : Aujourd'hui, tous les acteurs doivent être à leur poste dans la bataille en cours. Le mouvement syndical revendicatif est en première ligne dans la résistance sociale, et les mouvements et partis politiques de transformation sociale et politique doivent susciter le débat citoyen, porter leurs projets et les présenter devant les électeurs. Le mouvement associatif lié au mouvement social doit, me semble-t-il, engager la gigantesque et nécessaire campagne d'éducation populaire refondée pour, à terme, gagner la bataille d'une nouvelle hégémonie culturelle sans laquelle toute tentative de transformation sociale et politique est vouée à l'échec.

Olivier NOBILE
En collaboration avec Bernard Teper

Pour en finir avec le trou de la Sécu,
repenser la protection sociale au XXI^e siècle

Penser et agir
Editions Jamet

En vente sur : www.ufal.org/livres

OLIVIER NOBILE

est le responsable du secteur Santé-Protection sociale de l'UFAL. Auteur, en collaboration avec Bernard Teper, de *Pour en finir avec le trou de la Sécu : repenser la Protection sociale pour le 21^e siècle* (Édition Jamet - Collection Penser et Agir)

BERNARD TEPER

ancien Président de l'UFAL, auteur de plusieurs ouvrages, est co-fondateur et membre du Réseau Éducation Populaire qui réalise plusieurs centaines d'interventions par an dans le domaine de l'éducation populaire et citoyenne.

ILS ONT APPRÉCIÉ L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ DE L'UFAL ! TÉMOIGNAGES...



« Ces trois belles journées, où soleil et éducation populaire ont rayonné, nous ont mis devant l'obligation de « réfléchir » sur le combat social et le combat laïque et de tirer des leçons. Soit nous continuons à nous laisser broyer par cette gigantesque roue néolibérale, soit nous créons un autre monde... pas dans la continuité... pour construire un à venir et l'Avenir.

Personnellement, je pense que l'UPL 2017 est un succès. L'UFAL a ouvert les portes de la réflexion pour déconstruire certains « mythes » du libéralisme, ce qui peut sembler difficile, et nous interroger sur l'invention de notre modernité face à la cruauté d'une idéologie où l'ignorance et l'obscurantisme priment pour détruire la fraternité et la sororité républicaines.

Ensemble, nous avons créé l'espace où les énergies se sont rencontrées pour l'écriture de nouveaux rapports. »



« Vous n'êtes jamais allé à une réunion de l'UFAL ? Jusque-là, moi non plus. Lors de cette UPL, les repas et le logement furent satisfaisants et cela d'autant que la participation demandée était modeste. En soirée, groupes musicaux, projection ou spectacle vivant (autour d'un texte de Charb de Charlie Hebdo). J'y ai rencontré des femmes et des hommes qui ont, avec continuité, toujours consacré une part de leur temps à la lutte contre l'obscurantisme, qu'il soit religieux ou néolibéral, dans le cadre associatif, syndical ou politique. Les discussions, lors des assemblées ou des moments conviviaux, furent donc des temps riches en échange d'expériences. Les intervenant.es étaient à cette image : souvent non membres de l'UFAL mais compétent.es dans le domaine de leur exposé. Une fois de plus, l'UFAL a montré qu'elle cherche avant tout à créer de la convergence car comme elle le rappelle souvent : « *Avoir raison tout seul, ce n'est pas avoir raison* ». Les éléments communs développés par ces intervenant.es étaient : informer (histoire de la Sécu, fonctionnement des commissions de l'UE...) et proposer des outils et des alternatives pour une large mobilisation (en défense des services publics, d'un féminisme conséquent...). Et toujours en rappelant que « *l'indépendance ne se confond pas avec le sectarisme* ». Si vous avez raté celle de 2017, bonne nouvelle, la prochaine est déjà programmée pour 2018 ! »



J'adhère à l'UFAL !

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Code postal : Ville :

Email :

Tél. :

J'adhère pour 20 € à l'UFAL

Je m'abonne au journal UFAL Info (4 n°/an) pour 8 €

Je soutiens l'UFAL en faisant un don de €

(et j'obtiens un reçu fiscal pour déduire mon don de mes impôts)

Je joins à ce coupon un chèque de € à l'ordre de UFAL

À , le

Signature :